



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
MONTESQUIEU

Envoyé en préfecture le 12/05/2014

Reçu en préfecture le 12/05/2014

Affiché le

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2014/65**

**OBJET : CONVENTIONS AVEC DES INTERVENANTS SPECIALISES ET PEAGOGIQUES  
PETITE ENFANCE**

Nombre de Conseillers présents : 41

Nombre de Conseillers présents et représentés : 45

Quorum : 20

Date convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 22/04/2014

Le 29 Avril 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30  
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme CHENNA
Martine TALABOT	E	M.DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	M.FATH
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

**N° 2014/65**

## CONVENTIONS AVEC DES INTERVENANTS SPÉCIALISÉES ET PÉDAGOGIQUES POLE VIE LOCALE

**Vu** la délibération n°2009-104 du 30 juin 2009 relatif aux conventions des intervenants spécialisé et pédagogiques

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment l'article R2324-39 relatif au rôle d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie,

**Considérant** qu'il est nécessaire l'intervention des différents spécialistes dans leur domaine de compétences afin d'assurer l'accompagnement du fonctionnement des structures (prise en charge des familles et soutien professionnel des agents, suivi des repas, motricité des enfants)...

### ***Intervenants spécialisés :***

Le fonctionnement service enfance jeunesse et culture, nécessite l'intervention régulière de médecins, de psychologues, de diététiciens et d'autres spécialistes compétents dans le domaine de la petite enfance et solidarités.

Pour les médecins, le tarif est calculé selon le barème de la sécurité sociale (donc révisable à chaque revalorisation du prix de la consultation), sur la base de deux consultations enfant par l'heure.

Pour les autres spécialistes, le taux horaire est compris entre 50 et 60 euros brut de l'heure.

### ***Intervenants pédagogiques :***

Dans le cadre du projet éducatif élaboré par les différents services du Pôle Vie Locale, chacune des structures multi accueil et familiales, il est parfois nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs spécialisés dans un domaine artistique, scientifique ou autre, pour intervenir auprès des enfants et des familles et des équipes.

La rémunération est comprise entre 35 et 60 euros brut de l'heure.

### ***Le Conseil communautaire à l'unanimité***

1. **Décide** d'élaborer des conventions de prestation,
2. **Autorise** Monsieur le Président à signer lesdites conventions,
3. **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour la durée de la mandature.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 29 Avril 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

**Document signé électroniquement**

